Nations Unies S/PV.6562



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6562e séance

Jeudi 23 juin 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Messone	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

11-38535 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Sans plus tarder, je donne la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Puisque nous nous sommes efforcés de tenir le Conseil régulièrement informé de la situation en Libye, en Syrie, au Yémen et au Bahreïn, je me contenterai aujourd'hui d'aborder les questions sur lesquelles nous nous penchons traditionnellement lors de cette réunion d'information.

Alors que la vague des manifestations populaires et du changement politique continue de balayer la région, le processus politique israélo-palestinien reste dangereusement au point mort. Le Secrétaire général est de plus en plus inquiet face à cette impasse. Il est urgent de reprendre des négociations constructives.

Dans ce contexte, le Secrétaire général espère que les deux parties feront preuve d'une volonté renouvelée de parvenir à un accord de paix aboutissant à l'existence de deux États vivant côte à côte dans la dignité, la sécurité et la paix, conformément aux principes reconnus établis de longue date. Il estime que, dans l'allocution qu'il a prononcée le 19 mai, le Président Obama a fait d'importantes suggestions qui pourraient contribuer à faire progresser les pourparlers de paix, conformément aux positions définies par la communauté internationale, et à répondre aux préoccupations fondamentales légitimes des deux parties. Il encourage le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas à réagir favorablement à cette importante allocution.

Le Quatuor convient qu'avancer sur la question du territoire et de la sécurité est un bon point de départ pour qu'Israéliens et Palestiniens règlent définitivement le conflit qui les oppose au moyen de négociations sincères et approfondies et d'un accord sur toutes les questions essentielles. Dans un message publié le 20 mai, le Quatuor a de nouveau appelé instamment les parties à surmonter les obstacles actuels et à reprendre les négociations bilatérales directes sans retard ni conditions préalables.

Le Secrétaire général est résolument favorable à la convocation prochaine d'une réunion des principaux responsables du Quatuor. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry, est en contact étroit avec ses homologues ainsi qu'avec les parties à cet égard. En outre, le Ministre français des affaires étrangères, M. Alain Juppé, a formulé plusieurs propositions en vue de relancer les négociations, et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton, s'est rendue dans la région pour faire part aux parties du sentiment d'urgence et d'inquiétude de l'Union européenne.

Au cours de la période considérée, les dirigeants du Fatah et du Hamas se sont rencontrés sous les auspices de l'Égypte afin d'aborder la question de la mise en œuvre de l'accord de réconciliation conclu au Caire le 4 mai. Les représentants des différentes factions se sont également rencontrés à Moscou et à Ankara. Le 24 mai, la Ligue des États arabes s'est réunie pour examiner les moyens d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de réconciliation entre Palestiniens et d'offrir une aide financière aux Palestiniens. Le Président Abbas a pour sa part organisé des consultations en Arabie saoudite le 13 juin. Cependant, il n'y a pas encore d'accord sur la composition du gouvernement proposé.

Nous rappelons que le Secrétaire général a toujours appuyé les initiatives en faveur de l'unité palestinienne, conformément aux résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009). Nous souhaitons que cette unité s'inscrive dans le cadre des positions du Quatuor, des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe. Nous demandons instamment aux parties de mettre en œuvre l'accord dans cet esprit. Il est capital que jusqu'à la tenue des élections, le Gouvernement en place adhère au programme du Président Abbas et maintienne la coopération en matière de sécurité en Cisjordanie ainsi que le calme à Gaza.

La coopération en matière de sécurité établie entre l'Autorité palestinienne et Israël en Cisjordanie se poursuit, et il importe de la préserver. Je me félicite

de l'annonce qu'un huitième bataillon des forces de sécurité palestiniennes recevra une formation en Jordanie, rendue possible grâce à l'assistance internationale, ce qui portera à environ 4 000 le nombre de membres des forces de sécurité palestiniennes formés avec l'aide de la communauté internationale et chargés du maintien de l'ordre public en Cisjordanie.

Nous espérons qu'Israël va continuer de coopérer et de reverser régulièrement les recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douanes collectées au nom de l'Autorité palestinienne, conformément à ses obligations internationales. Ces transferts permettent d'assurer le paiement des salaires pour l'exécution des fonctions essentielles de l'État, notamment le maintien de la sécurité. Il est également capital que les donateurs versent des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses budgétaires récurrentes de l'Autorité palestinienne, car le déficit budgétaire est estimé à environ 300 millions de dollars cette année.

Nous continuerons d'œuvrer à la pleine application de tous les aspects de la résolution 1860 (2009) concernant Gaza. La situation entre Israël et Gaza est restée globalement calme au cours des 10 dernières semaines. Cependant, durant la période considérée, deux roquettes et deux mortiers ont été tirés vers Israël depuis Gaza, ne faisant heureusement aucun blessé et ne provoquant aucun dégât. De son côté, Israël a mené six incursions et une frappe aérienne. Un civil palestinien a été tué par des tirs israéliens le 21 mai alors qu'il s'approchait de la clôture frontalière pendant la nuit, et deux civils ont été blessés par les forces israéliennes les 20 et 29 mai. Nous continuons d'exhorter les deux camps au calme et à la retenue, pour le bien de la population civile.

Le 16 juin, les jeux d'été de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont débuté à Gaza, permettant ainsi à des milliers d'enfants de participer à des activités récréatives et pédagogiques. Nous nous félicitons qu'Israël ait donné son accord en début de semaine à la mise en œuvre de nouveaux projets de construction de l'UNRWA d'une valeur de 100 millions de dollars, en particulier la construction de 1 100 logements de l'UNRWA à Khan Younis et Rafah et de 18 nouvelles écoles de l'UNRWA, ce qui portera le montant total des projets de reconstruction de l'ONU approuvés au cours des 15 derniers mois à environ 265 millions de dollars. Nous soulignons une fois encore que les autorités israéliennes peuvent et doivent libéraliser le marché des agrégats, des barres d'acier du ciment.

Le 25 mai, l'Égypte a annoncé avoir rallongé les heures d'ouverture et facilité les procédures de passage pour les personnes qui empruntent le point de passage de Rafah entre Gaza et l'Égypte et doivent se plier à des contrôles de sécurité. Des problèmes sont apparus entre l'Égypte et les autorités de facto du Hamas quant à la mise en œuvre de ce changement. Les efforts se poursuivent pour empêcher que des armes ne passent en contrebande par les tunnels.

Pour ce qui est des informations faisant état de l'arrivée d'une nouvelle flottille dans les prochains jours, je tiens à réaffirmer aujourd'hui la position ferme de l'ONU quant au fait que l'aide à la population de Gaza doit être acheminée par les points de passage officiels. Le Secrétaire général a prié verbalement et par écrit les gouvernements concernés de faire usage de leur influence pour décourager ces flottilles, qui peuvent potentiellement faire dégénérer la situation. Toutes les parties concernées doivent agir de manière responsable et prudente afin d'éviter tout incident violent.

Le 25 juin, cela fera cinq ans que le sergent israélien Gilad Shalit est retenu en captivité par le Hamas. Nous demandons instamment qu'il lui soit accordé un accès humanitaire et qu'il soit libéré immédiatement. Nous espérons que les efforts déployés en vue de procéder à un échange de prisonniers porteront leurs fruits. Cela aurait un impact positif sur la situation de plusieurs milliers de Palestiniens détenus en Israël et sur l'ensemble du climat politique. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient use de ses contacts avec toutes les parties pour appuyer ces efforts.

Les activités de peuplement israéliennes se sont poursuivies en violation du droit international et de la Feuille de route. Selon les chiffres du Bureau central israélien de la statistique, au premier trimestre 2011, 1 774 logements étaient en cours de construction en Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est. Pendant la période considérée, le Ministère de la défense a approuvé la construction de 294 logements supplémentaires dans la colonie de Beitar Ilit. Les activités de peuplement se poursuivent à Jérusalem-Est également. Je note avec préoccupation la tenue d'une cérémonie d'inauguration dans la colonie de Ma'aleh Zeitim, au cœur du quartier palestinien de Ras al-

Amud, à Jérusalem-Est, en présence du Président de la Knesset et de ministres.

Nous sommes préoccupés par le fait que la poursuite des démolitions dans la zone C force des Palestiniens à quitter leurs communautés. Les Forces de défenses israéliennes (FDI) ont détruit 81 structures palestiniennes en Cisjordanie, dont deux à Jérusalem-Est, provoquant le déplacement de 260 personnes, dont 145 enfants. Vingt-neuf de ces structures ont été démolies le 21 juin à Al-Hadidiya dans le nord de la vallée du Jourdain. Le régime de planification appliqué par les autorités israéliennes dans cette zone interdit aux résidents de construire quelque structure que ce soit dans leur communauté.

Le 5 juin, en deux endroits du Golan, des foules importantes de manifestants ont tenté de traverser la ligne de cessez-le-feu et la barrière technique. Le Secrétaire général a signalé cet incident dans son présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), et le Sous-Secrétaire général Edmond Mulet fera un exposé à ce propos au Conseil après cette séance. Les FDI ont d'abord lancé des avertissements oraux à l'aide d'un haut-parleur, utilisé du gaz lacrymogène et tiré des coups de semonce au-dessus de la foule. Elles ont ensuite tiré à balles réelles pour empêcher les manifestants d'arriver jusqu'à la barrière, ce qui aurait fait 23 morts et un grand nombre de blessés. La FNUOD a aidé à calmer la situation et cherche à confirmer les faits.

Le Secrétaire général, qui avait lancé des appels à au calme, à la responsabilité et à la retenue à toutes les parties dans la région, a déploré les pertes en vies humaines et condamné le recours à la violence et toute action visant à provoquer la violence. Il a appelé toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter rigoureusement le droit international humanitaire afin d'assurer la protection des civils, tout en rappelant aux autorités syriennes leur obligation de protéger le personnel et les locaux de la FNUOD.

Le lendemain, des émeutes ont éclaté dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, en Syrie, pendant les obsèques des personnes qui avaient été tuées, apparemment par réaction contre les factions palestiniennes basées en Syrie qui avaient encouragé la tentative de traverser la ligne de cessez-le-feu. Ces émeutes auraient fait 12 morts.

Il n'y a pas eu de manifestations le long de la Ligne bleue le 5 juin, pendant la journée dite de la Naksa. À la suite des affrontements du 15 mai, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) avait examiné avec les parties les mesures à prendre pour prévenir de nouveaux incidents. Le 2 juin, les Forces armées libanaises ont décidé d'interdire rigoureusement aux manifestants de pénétrer dans la zone au sud du fleuve Litani et d'imposer des mesures de sécurité strictes le long de certaines parties de la Ligne bleue. À la suite de cette décision, les organisations palestiniennes ont annulé leurs manifestations le long de la Ligne bleue et ont choisi d'organiser un sit-in d'une journée dans les camps de réfugiés.

Les manifestations en Cisjordanie ont fait 120 blessés parmi les Palestiniens et un blessé parmi les soldats israéliens, tandis que 15 Palestiniens ont été arrêtés par les FDI. Au cours d'autres manifestations tenues pendant la période considérée, de violents affrontements entre des personnes qui protestaient contre la barrière et les forces de sécurité israéliennes ont fait 95 blessés parmi les Palestiniens. De nombreuses personnes ont également été arrêtées ou ont souffert des suites d'une inhalation de gaz. Les FDI ont procédé à 386 perquisitions en Cisjordanie occupée au cours desquelles 139 Palestiniens ont été blessés et 329 arrêtés, dont trois membres du Conseil législatif palestinien, du Front populaire de libération de la Palestine et du Hamas, et deux dirigeants du Fatah, tandis que 25 agents de sécurité israéliens étaient également blessés.

Des attaques de colons israéliens contre des Palestiniens et contre leurs biens en Cisjordanie ont fait 13 blessés palestiniens et provoqué d'importants dégâts matériels. Le 29 mai, des Israéliens se rendant sur la Tombe de Joseph, un site religieux sous contrôle palestinien se trouvant à proximité de Naplouse, ont vandalisé des biens palestiniens dans cette ville. En réponse au démantèlement le 2 juin par les FDI d'un avant-poste de peuplement près de la colonie de Shiloh, des colons ont attaqué des Palestiniens et leurs biens au nom de la prétendue politique « du prix à payer ». Le 7 juin, une mosquée du village d'Al-Mughayyir a été incendiée et sa façade couverte de graffiti. Le Gouvernement israélien a condamné cette attaque. Le Coordonnateur spécial a condamné cette profanation et appelé le Gouvernement israélien à veiller à ce que les responsables de ces actes en répondent et à protéger les droits fondamentaux des Palestiniens et leurs biens, y compris les sites religieux.

Je voudrais à présent passer à la situation au Liban. Le 13 juin, le Premier Ministre, M. Mikati, a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement, composé en grande partie de la coalition du 8 mars. Conformément à la Constitution libanaise, le nouveau Gouvernement doit présenter son programme au Parlement et gagner sa confiance dans les 30 jours. Que je sois clair : le Secrétaire général s'attend à ce que le nouveau Gouvernement réitère son engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de l'ensemble des obligations internationales du Liban.

Le 18 juin, des affrontements armés entre le quartier à majorité sunnite de Bab al-Tabbaneh et le quartier à majorité alaouite de Jabal Mohsen à Tripoli, dans le nord, ont fait six morts et 22 blessés. Ces affrontements ont éclaté à la suite de manifestations de soutien aux protestations contre le régime syrien.

L'ONU continue de suivre l'évolution de la situation le long de la frontière septentrionale du Liban. L'afflux de ressortissants syriens dans le nord du Liban qui, à la mi-mai, étaient au nombre de 4 000 personnes, a pratiquement cessé depuis le début du mois de juin, ce qui serait dû à l'imposition par les autorités syriennes de nouvelles mesures de sécurité le long de la frontière. En étroite coopération avec le Gouvernement libanais, l'ONU coordonne la fourniture de l'assistance aux personnes déplacées, et traite également des questions relatives à leur protection et à la détermination de leur statut.

La situation des réfugiés palestiniens vivant au Liban reste préoccupante. J'engage instamment les bailleurs de fonds à maintenir, voire, le cas échéant, à accroître leur appui aux programmes ordinaires de l'UNRWA qui dispensent des services de base tels que l'éducation et les soins de santé aux réfugiés de Palestine, et gère la reconstruction du camp de Nahr al-Bared dans le nord du Liban, détruit en 2007.

Comme le seizième rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) doit être présenté sous peu, je ne m'étendrai pas aujourd'hui sur les faits nouveaux importants survenus ces dernières semaines et qui relèvent de la résolution.

Enfin, les Palestiniens et Israël manifestant leur volonté de négocier, le discours du Président Obama présente des idées derrière lesquelles la communauté internationale peut se rallier afin de proposer un cadre à la reprise des pourparlers et de rechercher un accord. Le Secrétaire général attend avec impatience que le Quatuor redonne vie à cet objectif en se réunissant bientôt au niveau des principaux responsables.

Mais le plus important, c'est que les dirigeants sur le terrain soient à la hauteur du défi. Ils prennent des risques politiques, et leurs populations se posent de nombreuses questions. Et en plus de cela, les parties ne se font nullement confiance, mais nous leur demandons de reprendre sans plus attendre les négociations dans l'intérêt de leurs peuples respectifs, et de négocier sérieusement afin de parvenir à un accord. Nous continuerons d'œuvrer à cette cause avec les parties et avec les partenaires régionaux et internationaux.

Le Président : Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.